



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021**

### **Compte-rendu de séance : Affichage**

**Date d'affichage :**  
22/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 Mars à 16 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire

**Date de convocation :**  
22/03/2021

**PRESENTS :** M. PAULY Gilbert, M. POSSOZ Gilles, Mme REY Marie-Christine, M. RICHARD Alain, M. SEVESTRE Laurent, M. STIHLE Sylvain, M. TRIMBUR Olivier, M. WEILAND Olivier.

**Nombre de Conseillers :**

**ABSENTS :** M. EXCOFFIER Benjamin, Mme LHOTELLIER Manon, Mme REVOL Annie.

- En

exercice : 11

- Présents : 8

**POUVOIRS :** M. EXCOFFIER Benjamin à M. TRIMBUR Olivier, Mme REVOL Annie à Mme Marie-Christine REY.

- Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Laurent SEVESTRE.

Assistait également le secrétaire général : Gilles DE MARCILLAC

#### **1. Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal désigne Laurent SEVESTRE, secrétaire de séance.

#### **2 Budget Principal exercice 2020 – Approbation du compte de gestion : Del 08-02-21**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (10 voix pour) :

➤ Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **3. Budget Principal exercice 2020 – Examen et vote du compte administratif : Del 09-02-21 :**

Considérant que le compte administratif 2020 peut se résumer de la façon suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	21 873.50 €	Recettes	400 856.25 €
Dépenses	119 851.02 €	Dépenses	392 693.16 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 97 977.52 €</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 8163.09 €</b>
Résultat antérieur reporté	+ 76 605.80 €	Résultat antérieur reporté	+ 502 490.51 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 21 371.72 €</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 510 653.60 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (10 voix pour) :

➤ Vote le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.

#### 4. Budget principal – affectation des résultats 2020 : - Délibération 10-02-21 :

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix 10 voix pour :

- *Affecte* le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :
- Affectation au compte 1068 pour : 21 371,72 €
  - Report au compte 002 pour : 489 281,88 €07

#### 5. Budget principal – fixation des taux des taxes directes locales 2021 : Délibération 07-02-21

TAXES	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	9,95 %	9,95 %	<b>9,95 %</b>
Taxe foncière (bâti)	8,32 %	8,32 %	<b>20,35 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	52,10 %	52,10 %	<b>52,10 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (10 voix pour) :

- *Fixe* les taux des taxes communales 2021 tels que présenté ci-dessus.

2/4

#### 6. Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, et institution du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains : - Délibération 11-02-21 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (10 voix pour) :

- **DECIDE** de délimiter le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du Col de Bluffy, à l'intersection de la Route de Thônes et de la route du Col de Bluffy, tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération, et à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption tel que prévu par l'article L214-1 du code de l'urbanisme les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains portant ou destinés à porter des commerce ;
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le maire pour exercer au nom de la commune ce droit de préemption, et à signer tous les documents nécessaires pour ce faire ;
- **PRECISE** que le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire qu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département Haute-Savoie.

#### 7. Budget principal : Examen et vote du BP 2021 : - Délibération 12-02-21

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	255 700,00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	489 281,88 €
012 Charges de personnel	113 000,00 €	013 Atténuations de charges	200,00 €
014 Atténuation de produits	35 700,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes	5 700,00 €
022 Dépenses imprévues	35 000,00 €	73 Impôts et taxes	288 500,00 €
023 Virement à section investis.	342 600,00 €	74 Dotations et participations	47 600,00 €
65 Charges de gestion courante	57 300,00 €	75 Autres produits de gestion courante	54 000,00 €
66 Charges financières	6 800,00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	39 181,88 €	77 Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>885 281,88 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>885 281,88 €</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 Solde d'exécution négatif reporté	21 371,72 €	021 Virement de la section fonctionnement	342 600,00 €
16 Remboursement emprunts, dettes	13 300,00 €	10 Dotations et fonds divers	20 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	592 300,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	21 371,72 €
27 Autres immobilisations financières		13 Subventions d'investissement	243 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>626 971,72 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>626 971,72 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (10 voix pour) :

➤ *Adopte* le budget principal primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

**8. Demandes de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique du toit de l'ancien presbytère et de la mise en éclairage de l'église et du clocher : - Délibération 05-02-21**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix 10 voix pour :

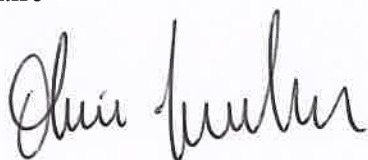
➤ *Approuve* les demandes de subventions à déposer auprès de l'Etat, de la Région, du Département et des organismes susceptibles d'allouer une aide financière dans le cadre des projets de rénovation énergétique de la toiture et des combles du presbytère, et de la mise en éclairage de l'église

➤ *Autorise* Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative relative à ces demandes d'aides financières.

- **DECIDE** de procéder aux inscriptions comptables telles que présentées et **ADOpte** la décision modificative N°2,

*Séance levée à 20 HEURES*

Le Président de séance,  
Olivier TRIMBUR  
Maire



Le secrétaire de séance,  
Laurent SEVESTRE  
Conseiller Municipal



